



## Allocations familiales / garde alternée

-----  
Par Clarisse

Bonjour,

Je viens vers vous, après avoir lu et relu les sites Caf, droits sociaux etc, sans trouver de réponses.

Voici ma situation :

Je suis actuellement enceinte de jumeaux,

Mon conjoint (nous sommes mariés) a la garde alternée de sa fille (décidée par jugement),

Nous nous demandons comment seront calculées les allocations familiales... Si l'on fait la demande de partage auprès de l'autre parent. Sera t-on considéré comme une famille avec 3 enfants à charges ? (cela change considérablement les montants) Si non, quel est le montant qui sera partagé ??

Merci d'avance pour votre aide,

Cordialement

C.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il va y avoir une "proratation" pour l'enfant en garde alternée.

Si je ne me trompe pas, la formule sera la suivante :

$325,53 \times 2,5 / 3 = 270$  euros environ

Les 2 pour vos deux enfants "à temps plein", et 0,5 pour l'enfant en résidence alternée. Le montant peut

Voici le simulateur de la MSA qui vous donnera un résultat fiable même si vous relevez de la CAF :

[url=<https://simulation.msa.fr/pw1simuaf/PresentPw1simuaf.do?service=PW1SIMUAF>]https://simulation.msa.fr/pw1simuaf/PresentPw1simuaf.do?service=PW1SIMUAF[url]